

Manuel de l'inspecteur	Partie: 3-MEN	Section: 1	Page: 1 de 1
Appareils de pesage à fonctionnement non automatique	Émis: 2004-03-01		Révision numéro: Original

MEN-1 ADÉQUATION DE L'APPAREIL À L'USAGE PRÉVU

RÉFÉRENCE

Articles 61 et 62 des Normes applicables aux appareils de pesage à fonctionnement non automatique.

CLASSE D'APPAREIL

L'appareil doit être d'une classe qui convient à l'usage prévu. Ainsi, un appareil de classe II doit être utilisé pour le pesage des pierres précieuses alors qu'un appareil de la classe III ne convient pas à cette fin. Pour toute utilisation donnée, un appareil peut être d'une classe ayant un niveau de précision plus élevé que celle requise. Par exemple, un appareil de classe III HD peut servir au pesage du gravier, du remblai et des matériaux bruts pour la construction de routes alors qu'un appareil de la classe III est normalement suffisant.

PESÉE NETTE

L'appareil doit présenter un échelon qui permet de mesurer avec précision la quantité nette des marchandises. Un appareil ne doit pas être utilisé pour peser des quantités nettes inférieures à la valeur correspondante à son échelon de vérification multiplié par le facteur applicable indiqué à la colonne 3 de l'article 62. Ainsi, pour une utilisation générale, un appareil ayant un échelon de vérification de 5 g ne peut pas servir à peser une charge nette inférieure à 100 g (5 g x 20).

Il serait bon de conseiller aux commerçants de choisir des balances dont l'échelon convient à la gamme de poids des produits qu'ils pèsent normalement.

RÉVISION

Document original